

# LA COMMISSION DES USAGERS



## La Commission des Usagers (CDU)

Une Commission des Usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille.

Elle est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et ainsi que leur prise en charge.

Vos remarques et vos observations seront communiquées à la CDU.

Retrouvez plus d'informations sur la CDU dans le livret d'accueil qui vous a été remis lors de votre arrivée ou sur notre site internet.

## Des interlocuteurs à votre écoute !

Vous avez des questions ou des remarques sur les soins et sur l'accueil que vous avez reçus au Centre Médical d'Oussoulx ? Vous souhaitez l'aide d'un tiers ?

### Au Centre Médical d'Oussoulx

- **Dr DACHER BONNEMENT Lucile**  
Présidente de la CDU – Médecin Directeur
- **Dr ALIZON François**  
Médiateur médical – Médecin
- **Mme BRUNET Sarah**  
Médiateur non médical – Cadre de santé  
Représentant de la commission des soins infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)
- **Mme CROS Maryline**  
Présidente de la CME – Pharmacienne Hygiéniste
- **Mme VETTORETTI Caroline**  
Assistante sociale
- **Mme JOUVE Delphine**  
Infirmière Diplômée d'Etat
- **Mme PICHOT Marie-Laure**  
Attachée de Direction



### Les Représentants des Usagers

Les Représentants des Usagers et des Familles issus d'une association agréée, ils sont indépendants du Centre. **Ils sont à votre écoute.**

- **Membres Titulaires :**

**Mme PEGON Françoise** – UFC Que Choisir  
[alain.pegon@orange.fr](mailto:alain.pegon@orange.fr) – 07 85 64 43 63



**Mme Christine MARQUEZ** – Familles rurales  
[christine.marquez479@orange.fr](mailto:christine.marquez479@orange.fr) - 06 26 93 68 19

## Vous souhaitez adresser une réclamation ?

Si ces premières démarches ne vous apportent pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier de réclamation au Médecin-Directeur du Centre. Une réponse écrite vous sera apportée.

En fonction de la nature de vos difficultés, il vous est possible de rencontrer un médiateur médical ou non médical.